

LES POLITIQUES D'INCLUSION QUI STIMULENT LA DÉMOCRATIE

1. **Les dispositifs de la démocratie représentative sont insuffisants pour incorporer pleinement l'ensemble des citoyens dans le processus de prise de décisions** et pour promouvoir leur capacité critique. C'est ce qu'assurent les processus de démocratie participative : le droit des citoyens à intervenir de manière permanente dans les affaires publiques, que ce soit de manière organisée ou à titre individuel. Dans ce sens, la participation doit comporter un exercice de coresponsabilité pour lequel il est indispensable de renforcer les réseaux sociaux et d'impliquer de nouveaux acteurs dans l'action publique.
2. Ainsi, gouverner en temps de complexité sociale, c'est choisir la gouvernance. Pour cela, **il est nécessaire d'introduire des réformes administratives qui rendent possible la création d'un gouvernement relationnel capable d'articuler une action à caractère intégral et transversal**. Cela implique d'avoir une vision holistique des problèmes et d'y répondre par le biais de l'action interdépendante et dans un réseau avec plusieurs acteurs : l'administration publique (depuis ses différents niveaux de gouvernement), le secteur associatif et communautaire et le secteur privé.
3. Il faut accepter le pluralisme, le conflit et la diversité en tant qu'éléments consubstantiels des processus sociaux de participation. Le consensus des citoyens surgit souvent de la répétition d'occasions de mésentente préalables dans la manière d'envisager les défis sociaux, raison pour laquelle des espaces de dialogue, de débat et de négociation doivent être créés. Quant au gouvernement, **la participation des citoyens doit faire partie d'une stratégie transversale qui imbrique les différents domaines municipaux par le biais de plans de participation**.
4. **La participation des citoyens dans les politiques d'inclusion** (phases de conception, de mise en marche et d'évaluation) **est une condition préalable à l'amélioration tangible de la qualité de vie des personnes** en situation ou risque d'exclusion, assurant ainsi l'affirmation de leurs droits. De la même façon, la participation contribue à améliorer la qualité des politiques publiques en termes d'efficacité et d'efficience.
5. **Les canaux de participation doivent être conçus selon la disponibilité temporelle et spatiale des personnes** qui doivent pouvoir combiner la participation dans les affaires publiques avec leur vie privée et leur travail. L'espace public de participation politique est aujourd'hui très divers car il se concrétise dans les différents espaces et temps de la vie quotidienne. Cette multiplicité de canaux de participation de la société civile, de ses organisations, du tissu associatif-communautaire, ainsi que la capacité des gouvernements locaux à créer des ponts entre ces acteurs, constituent des éléments clé pour expérimenter de nouveaux espaces de participation politique.
6. La lutte contre les situations d'exclusion est un effort global qui s'enracine directement dans des contextes locaux. Pour cette raison, il est indispensable que les gouvernements locaux s'engagent entre eux de manière solidaire en relation avec la société civile. **La**

coopération publique décentralisée constitue un instrument efficace pour encourager une solidarité transnationale au découpage municipaliste.